

# territoire

## La Motte :

L'initiative de la société de chasse de La Motte est une première dans le département des Côtes d'Armor. Tous les chasseurs sans exception ont suivi au cours de l'été et de l'automne une formation à la sécurité au centre de Botsay à Glomel. Il en a coûté 480 euros à la société, mais Pascal Goujon, président de la Motte, ne regrette en rien cette dépense. « *La Fédération des chasseurs a investi et met à notre disposition un centre de tir exceptionnel. Il faut en profiter pour évoluer et nous mettre en conformité avec les nouvelles règles de sécurité et pratiques de la chasse au grand gibier.* »

La commune de La Motte est riveraine de Loudéac, et c'est aussi sur son territoire que se trouvent les deux tiers de la forêt de Loudéac. Autant dire que les chasseurs de La Motte sont directement concernés par le développement du grand gibier. Six chevreuils, un cerf, deux biches et un hère sont inscrits au plan de chasse en 2011-2012 et sont chassés en battue avec le concours d'André Le Couëdic et de sa meute de beagle-harriers. « *Le problème n'est pas le nombre des animaux à prélever, déclare Pascal Goujon, mais les conditions de chasse notamment le tir des animaux.* Avec réalisme, le président de la société de chasse de La Motte sait que les chasseurs ont souvent pris au fil des ans de mauvaises habitudes. Or on ne chasse pas le cerf à balle comme le lapin à plomb. Pour preuve, les tirs de sélection sur cibles mouvantes à Glomel ont été l'occasion de remettre les pendules à l'heure. Un grand nombre des 53 chasseurs de La Motte ont dû revoir leurs comportements après avoir vu de visu la réalité de leurs tirs. La visualisation des tirs sur les écrans de contrôle à Botsay a été un instant de vérité suivi d'une remise en question. « *Les chasseurs ont été surpris. Ils ont vu que*



La société de La Motte souhaite développer les populations de faisans

*leurs tirs n'étaient pas aussi précis qu'ils se l'imaginaient. Ils ont appris que leurs munitions n'étaient souvent pas adaptées à leurs armes.* Cyrille Guyomard, le technicien responsable du stand de tir, est très pédagogue. Il explique ce qu'il faut faire et ne pas faire. C'est un chasseur qui parle aux chasseurs et son expérience est indiscutable. » Ainsi des balles adaptées aux armes, c'est tout bonnement le B-A-BA de la chasse à tir ! Lorsque le bureau de la société de chasse a décidé que les 53 sociétaires avaient l'obligation de faire un stage à Botsay, il n'y a eu aucune récrimination. « *Nous avons modifié notre règlement intérieur pour que la participation aux battues soit assortie de cette obligation de stage. Il était clair que si un chasseur faisait défaut, il était automatiquement exclu qu'il participât à la moindre battue pendant toute la saison de chasse à La Motte.* »

Il a fallu bloquer trois jours de sessions pour que tous les chasseurs, en petits groupes de huit, puissent essayer leurs armes puis les régler à Glomel. Une étape nécessaire et utile qui a ravi et rassuré tout le monde. À La Motte, chacun sait désormais comment faire pour viser juste sans mettre en danger la vie de son copain de chasse.

Outre la sécurité et le grand gibier, la société de La Motte s'intéresse aussi au petit gibier. Le territoire de 1700 hectares n'est pas uniquement dédié aux grands animaux. Qu'il soit à poil ou à plume, le petit gibier demeure la prédilection des chasseurs de la commune. Pour développer le petit gibier, la société dispose d'une part de cinq piègeurs (Jean Audrain, Loïc Boschat, Hervé Dubeaudiez, Eugène Gaudin et André Rouillé) et d'un déterreur (Yves Prisé) afin de réguler les animaux classés nuisibles, et d'autre part investit dans des opérations de repeuplement. Il n'est pas question de lâcher des oiseaux de tir mais davantage de privilégier un gibier sauvage. En 2009, la société a fait l'acquisition d'un terrain de 5600 m<sup>2</sup> situé dans la réserve de 120 hectares. Objectif : y construire deux parcs pour se lancer dans l'élevage du faisan commun. En 2010, un premier lot d'une vingtaine de faisans issus de Rambouillet arrive à La Motte, puis soixante poussins d'un jour sont confiés à Jean Audrain et Michel Rault, les deux bénévoles qui se chargent d'entretenir et de surveiller le parc. Une cinquantaine d'œufs en couveuse plus tard, les premiers résultats sont visibles sur le

# territoire

## sécurité oblige

terrain. « *Nous avons aperçu trois couvées au printemps* », révèle Jean Audrain. « *Un de nos faisans bagués a été tué à Trévé* » renchérit Pascal Goujon. Plutôt qu'une volière à l'anglaise, les chasseurs de La Motte expérimentent deux petits parcs où les faisans atteignent leur maturité avant d'être lâchés dans la nature. La réserve de 120 hectares où se situent les deux parcs est interdite à la chasse, hormis les battues au grand gibier et le piégeage des nuisibles. De même la chasse du faisan commun, poules et coqs, est proscrite pendant trois ans. Une convention devrait être signée prochainement avec la Fédération départementale des chasseurs. « *Notre territoire est boisé et se prêtait davantage à la réintroduction du faisan que de la perdrix*, explique Pascal Goujon. *Nous pensons qu'il faut essayer de développer le petit gibier. Voir des oiseaux naturels sur le territoire, c'est quand même plus plaisant que de chasser des oiseaux lâchés quelques jours auparavant* ». Pour contenter tout le monde, la société de La Motte a toutefois consenti à lâcher 120 faisans obscurs ainsi que 450 perdrix en 2011. « *L'avenir de la chasse est dans le développement du petit gibier sauvage* », déclare Pascal Goujon convaincu que l'effort de tous est indispensable et que les « *habitudes vieilles de trente*



Journée de formation des chasseurs de La Motte au centre de Botsay à Glomel

ans » sont condamnées à disparaître. « *Nous avons également organisé le tir d'été pour réguler les renards au moment de la fauche. La saison de chasse doit se préparer toute l'année* », déclare le président qui souhaite élargir cette expérience en dehors du périmètre de La Motte. Sensibiliser les chasseurs limitrophes de Trévé et Plouguenast pour augmenter les chances de réussite ne devrait pas être une tâche impossible. À La Motte, les responsables de la société de chasse veulent jouer les cartes de la solidarité et de la gestion d'un capital cynégétique qui ne connaît pas les frontières communales. Le lapin figure aussi parmi les priorités de la société. Une pre-

mière expérimentation a eu lieu en 2009 avec la création de quatre garennes artificielles et le lâcher de 50 animaux repris sur l'aéroport d'Orly. Le lapin a ainsi montré à nouveau le bout de son nez à La Motte. Mais, il reste encore du travail à faire pour retrouver les densités d'antan. Fort heureusement, les bonnes volontés existent et Pascal Goujon sait pouvoir compter sur elles pour réussir cet autre pari. **Renseignement :** Pascal Goujon, 27 rue de la Croix-Jartel 22600 La Motte, Tél. 06 37 44 75 60; service technique de la fédération, Arnaud Letellier, la Prunelle, BP 214, 22192 Plérin cedex Tél. 02 96 74 74 29.